
Convention collective du secteur Institutionnel et Commercial

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

M. Carol Boucher
Président

M. Jeannot Marcil
Représentant syndical

M. Hugues Thériault
Représentant patronal

Association Unie des compagnons et apprentis de
l'industrie de la plomberie
Local 144
9735, boul. St-Laurent
Montréal (Québec)
H3L 2N4

- Requérente -

Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers
Local 9
3730, boul. Crémazie est, bureau 202
Montréal (Québec)
H2A 1B4

Fraternité Unie des charpentiers & menuisiers
d'Amérique, Local 134
7851, rue Jarry Est, bureau 250
Anjou (Québec)
H1J 2C3

- Intimée(s) -

Bedcolab Ltée
2305, avenue Francis-Hugues
Laval (Québec)
H7S 1N5

Association de la construction du Québec
7400, boul. des Galeries d'Anjou
Anjou (Québec) H1M 3M2

Litige: Installation des éviers de laboratoire moulés en acier inoxydable.

Chantier: CTBR à Senneville.

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur Institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 24 novembre 2004 pour disposer du litige entre les métiers de tuyauteur et de charpentier-menuisier au chantier CTBR à Senneville.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Carol Boucher agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 24 novembre 2004 de la tenue d'une conférence préparatoire pour le 26 novembre 2004 à la Commission de la construction du Québec, 3400 rue Jean-Talon ouest, salle des comités de résolution de conflits de compétence, Montréal (Québec).

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM. Pierre Beauchemin	Section locale 144
Michel Benoit	Section locale 144
Jacques Régnier	Section locale 116
Serge Dupuis	Section locale 9
Gerry Beaudoin	Section locale 134
Suzanne Garon	ACQ
Pierre Pouliot	Bedcolab Ltée.

Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

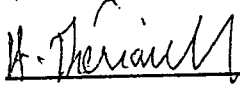
Rapprochement des parties

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Sauf les représentants des locaux 144, 9, 116 et 134 les autres parties se sont retirées. Après de multiples échanges, ceux-ci ont informé le président du Comité qu'il y avait entente et que la partie requérante retirait sa demande au comité.

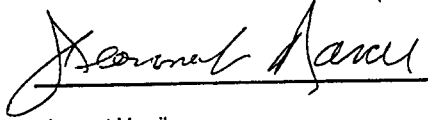
Signée à Montréal, le 26-11-2004



Carol Boucher
Président



Hugues Thériault
Représentant patronal



Jeannot Marcil
Représentant syndical